



IDÉES

Vers un «recul tranquille»
du français
Page B 5



TRAVAIL

Des grévistes en toge noire
Page B 3

PERSPECTIVES



NOMINATIONS
PARTISANES

Les copains d'abord

Il avait promis une quasi-révolution dans la manière de faire de la politique à Ottawa. Fini le patronage des rouges. Vraiment? Aujourd'hui, Stephen Harper accumule lui aussi les nominations partisans qui font rager l'opposition. Le CRTC et Radio-Canada y ont goûté cette semaine. Et l'histoire se répète.

GUILLAUME
BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — C'était au soir de son élection, en janvier 2006. «*Désormais, nous allons changer pour vrai la façon de faire les choses à Ottawa*», lançait Stephen Harper à une foule enthousiaste.

Trois mois plus tard, le 11 avril, celui qui se décrivait alors comme «*le nouveau gouvernement du Canada*» présentait son plan d'action pour l'imputabilité fédérale. La feuille de route établissait cinq priorités, dont une réforme du mode de nomination pour permettre de «*nommer des personnes qualifiées*».

Entre autres dispositions, le gouvernement souhaitait alors créer une Commission des nominations publiques. Composée d'un président et de quatre commissaires, cet organisme aurait été chargé de surveiller le processus de sélection pour les nominations par décret des différents membres des conseils, des commissions ou des sociétés d'Etat. Il aurait établi un code de pratique et approuvé le processus de sélection que les ministres proposent pour pourvoir des postes vacants au sein des organismes de leur portefeuille.

L'objectif? Garantir aux Canadiens que «*les nominations par le gouvernement récompensent le mérite, tout en respectant les valeurs que représentent l'équité et la transparence, et réduire le risque de politisation de la fonction publique*». Or cette commission n'a jamais vu le jour. Le premier ministre Harper a décidé d'abandonner le projet quand les partis d'opposition ont rejeté la candidature de l'ancien baillieur de fonds conservateur Gwyn Morgan au poste de président, au printemps 2006. Ex-dirigeant de la pétrolière EnCana, M. Morgan avait tenu des propos controversés à propos des immigrants, raison officielle de son écartement.

Son nom a resurgi dans l'actualité en mars 2009, quand il a été révélé qu'il avait versé 20 000 \$ à la National Citizens Coalition — organisme jadis dirigé par Stephen Harper. L'argent a servi à acheter des espaces publicitaires qui ont été utilisés... pour des messages partisans attaquant le chef libéral de l'époque, Stéphane Dion.

Partant de cet échec initial d'une commission avortée, le processus des nominations publiques connaît sous le règne conservateur les mêmes remous qu'auparavant. Rouges ou bleus, *same old, same old*. Mêmes accusations de copinage et de favoritisme, mêmes critiques de l'opposition, même défense du

Fusions des places boursières

La Bourse ou la vie

L'offre d'achat de la Bourse de Londres pour le Groupe TMX, qui possède Toronto et Montréal, n'est que la dernière illustration d'une tendance amorcée depuis longtemps. Et qui n'est pas finie.

FRANÇOIS
DESJARDINS

Dans les couloirs feutrés des autorités européennes à l'automne 2007, on met la dernière main à de nouvelles règles, d'abord pour façonner un marché continental commun, sans frontières, mais aussi pour favoriser la naissance de joueurs capables de faire concurrence aux grandes Bourses nationales. Le décret tombe en novembre 2007. L'affaire fonctionne à merveille, si bien, même, qu'en 36 mois, la Bourse de Londres voit sa part du marché britannique se pressurer de 95 % à 55 %. Mercredi matin, elle était aux portes de Bay Street, un bouquet de roses à la main, 3,2 milliards dans l'autre.

Une tendance lourde

L'offre d'achat de Londres pour le Groupe TMX — qui possède la Bourse de Toronto, celle de Montréal et la Bourse de croissance dans l'Ouest canadien — s'inscrit dans une lourde tendance. L'univers boursier, en profonde mutation technologique, est aujourd'hui le théâtre d'un scénario connu consistant à avaler les concurrents pour prendre du poids, faire des économies d'échelle et maximiser le profit. Comme le dit un ancien président de la Bourse de Montréal: «*La bataille se fait maintenant sur les coûts*».

«Depuis quelques années, on assiste à une vague de fusions internationales, transcontinentales, transatlantiques; alors, on pouvait s'attendre à ce que le TMX se trouve un partenaire de danse», dit Louis Gagnon, un

professeur associé à l'Université Queen's qui, dans une ancienne vie, était cadre supérieur et stratège à la Banque Royale. «*J'aurais toutefois imaginé que l'acheteur serait la Bourse de New York, pas celle de Londres... Mais entre Toronto et Londres, il y a des affinités*».

Voici un bref récapitulatif — étourdissant, oui — des fusions boursières depuis 2006. L'essentiel: la Bourse de New York (NYSE) a acheté Euronext pour 11 milliards; le Chicago Mercantile Exchange (CME) a acheté le Chicago Board of Trade pour 11,9 milliards; la Deutsche Börse a acheté l'International Securities Exchange aux États-Unis pour 2,8 milliards; le Nasdaq a acheté la Bourse suédoise OMX pour 3,7 milliards; le CME a acheté le Nymex des matières premières pour 8,9 milliards. Mercredi, la Deutsche Börse et le NYSE Euronext ont annoncé qu'ils aimeraient créer la plus grande Bourse du monde.

Toronto

Sans compter, évidemment, l'achat de la Bourse de Montréal par celle de Toronto, qui a payé 1,3 milliard pour en prendre le contrôle en 2008 sous la surveillance étroite de l'Autorité des marchés financiers du Québec et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO). À l'époque, la Bourse de Toronto était à la croisée des chemins. D'une part, elle faisait face à la concurrence de nouvelles plateformes boursières à Bay Street, mais aussi, elle disait vouloir se lancer dans les produits dérivés, chasse gardée de Montréal en vertu d'une exclusivité qui devait se terminer en 2009.

«Éventuellement, lorsque toutes les fusions et acquisitions seront terminées, il y aura trois ou quatre Bourses dans le monde, a dit au *Financial Times* de Londres un ancien membre du conseil d'administration du CME, Jeff Carter. *Ce sera comme l'industrie des cartes de crédit*».

Parlez-en à Gerald Lacoste, qui a dirigé la Commission des valeurs mobilières du Québec de 1974 à 1981 et la Bourse de Montréal de 1994 à 2000. Il était aux commandes du parquet de la rue Saint-Jacques quand Montréal a compris qu'avec

«Bien qu'il existe un organisme international des commissions de valeurs, ça reste une association, pas une autorité réglementaire»

10 % du marché canadien vis-à-vis du géant qu'était devenue la Bourse de Toronto, il valait mieux se spécialiser. Lire: laisser à Bay Street le monde des actions pour se concentrer sur les produits dérivés, c'est-à-dire les options et les contrats à terme, utilisés par les grands investisseurs.

Anticipation

«Plus de dix ans avant qu'on commence à restructurer les marchés canadiens, on avait fait des études qui suggéraient que la tendance amorcée au début des années 90 allait générer une consolidation des places boursières à très grande échelle, dit-il. C'est d'ailleurs un des arguments mis en avant pour expliquer le désir de spécialiser les Bourses, afin de tirer notre épingle du jeu».

Cela n'a pas empêché, plus tard, l'émergence de systèmes de négociation alternatifs (SNA), des réseaux d'échange parallèle, rapides et souples, offrant discrétion et escompte sur les tarifs. D'où leurs avancées. Au Canada, 64 % des actions

sont maintenant négociées à la Bourse de Toronto. Le système Alpha Trading, démarré par les grandes banques il y a quelques années à peine, occupe 14 % du marché, comparativement à 9,4 % pour Chi-X.

La place de Montréal

Alors, que penser de la transaction? Les fuseaux horaires jouent un rôle important, dit M. Lacoste. Puisque Toronto et Londres ne partagent pas les mêmes heures ouvrables, les courtiers et investisseurs vont apprécier cette plus grande

marge de manœuvre pour pouvoir passer des commandes, peu importe l'heure de la journée. «Je ne vois pas d'inconvénient majeur à la fusion», dit-il. D'autant plus que, selon plusieurs spécialistes, le fait que Montréal sera responsable des produits dérivés pour l'ensemble du groupe est une bonne chose.

La Bourse de Montréal, qui compte 220 employés, a fait son chemin et est désormais un centre d'excellence en produits dérivés, dit M. Lacoste. Elle détient aussi la Chambre de compensation canadienne des produits dérivés, sorte de guichet unique où l'on établit les gains et les pertes des joueurs du marché. Londres le sait. D'ailleurs, au moment de négocier sa vente à la Bourse de Toronto, en 2007, la Bourse de Montréal avait attiré les regards de deux autres places boursières, qui ne pouvaient toutefois offrir les mêmes garanties au chapitre du maintien des activités à Montréal.

D'autant plus que les deux se connaissent déjà, puisque c'est Montréal qui a conçu la plateforme technologique qui permet à la Bourse de Londres de fonctionner... et qui a été ven-

due sous licence à d'autres places boursières. L'informatique et la vitesse sont au cœur du modèle d'affaires des Bourses, qui se targuent d'offrir un processus d'exécution qui bat le concurrent par 12 millisecondes...

Situation délicate

Mais les concurrents disparaissent. Après l'annonce de mercredi matin, le *Globe and Mail* écrit que «*l'époque des Bourses nationales s'achève*». Le quotidien torontois a cependant concédé que les fusions vont plus vite que la réglementation. En conclusion, il précise que «*les institutions économiques du monde ne sont pas suffisamment prêtes à des Bourses multinationales. Bien qu'il existe un organisme international des commissions de valeurs, ça reste une association, pas une autorité réglementaire*».

Informée quelques jours avant l'annonce officielle, l'AMF se trouve donc dans une situation délicate. Ayant en main un droit de veto qui lui permet de bloquer la transaction, elle a toutefois besoin d'un argumentaire extrêmement convaincant pour l'exercer. «*Le politique va demander des garanties parce que c'est important pour la place financière*», dit M. Lacoste. Il faudra aussi surveiller la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et le gouvernement canadien, dit-il, qui seront appelés à se prononcer.

Et qu'advientra-t-il de ce droit de veto de l'AMF et des autorités ontariennes acquis en 2008? Imaginons que la Bourse de Londres réussit l'achat de Toronto et de Montréal. Imaginons maintenant que la Deutsche Börse survole la Manche dans deux ans pour offrir d'acheter la Bourse de Londres. Le droit de veto serait-il réel ou théorique?

PERSPECTIVES

Les chemins de la liberté



GIL COURTEMANCHE

Comme la volonté divine, les chemins de la liberté sont mystérieux et tortueux. Quant à leur destination finale, elle est encore plus imprévisible et incertaine. La liberté se meut comme un électron libre et la difficile tâche de ceux qui la poursuivent est de la canaliser vers la liberté.

En mai 1989, la frontière électrifiée qui séparait la Hongrie de l'Autriche fut mise hors d'usage par le gouvernement parce qu'elle était défectueuse. Quelques campeurs est-allemands en profitèrent pour passer à l'Ouest. Dans la foulée, des milliers de citoyens est-allemands se ruèrent vers la liberté à travers cette brèche. Dorénavant inutile, le mur de Berlin tombait en novembre 1989 et le chancelier allemand Helmut Khol déclarait: «*Le sol sur lequel repose la porte de Brandebourg est hongrois.*»

En décembre dernier, le jeune Tunisien Mohamed Bouazizi s'immolait par le feu pour protester contre la dictature tunisienne. Il n'était qu'un chômeur diplômé parmi des dizaines de milliers, mais c'est sur sa tombe que poussèrent les fleurs de jasmin qui chassèrent Ben Ali.

Il y a trois semaines environ, un jeune cadre égyptien de Google ouvrit une page Facebook intitulée «Nous sommes tous Khaled Saïd», du nom d'un jeune manifestant battu à mort par la police. De retour en Égypte, le jeune homme est emprisonné durant douze jours. Son témoignage à sa sortie de prison galvanise les manifestants de la place Tahrir alors qu'on craignait que la contestation s'essouffle. Bien sûr, il n'y a rien de magiquement spontané dans ces événements, car ces étincelles se seraient éteintes dans la nuit si un brasier ne couvait pas. Elles agissent comme l'apport d'air dont un feu naissant a besoin pour s'embraser et réchauffer toute la pièce.

En 1979, ils étaient des dizaines de milliers dans les rues de Téhéran, portant la même flamme que les manifestants de la place Tahrir, assoiffés de la même justice et de la même dignité. Le shah, comme le raïs, abandonna la partie. On croyait la liberté triomphante. Elle fut confisquée par les théocrates et assassinée dans les mêmes rues en 2009 quand des centaines de milliers de personnes protestèrent contre les élections truquées et la réélection du président Ahmadinejad.

◆ ◆ ◆

C'étaient les pensées qui m'habitaient dans la nuit de jeudi à hier, quelque temps après les discours de Moubarak et de son vice-président. La liesse des heures précédentes s'était transformée en incompréhension et en colère sourde. Parlant de lui à la troisième personne, le président s'était présenté comme l'incarnation de la nation et le dernier rempart de sa stabilité. Il avait demandé aux manifestants de lui faire confiance pour instaurer ce qu'il avait combattu durant trente ans. Le vice-président avait ajouté qu'on avait compris les revendications et qu'il était temps pour les jeunes de rentrer à la maison. Il était quatre heures du matin ici et quand je me suis résigné à aller dormir, c'était avec les pires scénarios en tête. Des colonnes de manifestants se dirigeaient vers le palais présidentiel et le siège de la télévision d'Etat. Mohamed el-Baradei avait déclaré qu'il craignait une explosion. Les spécialistes évoquaient la possibilité d'une provocation délibérée qui forcerait l'armée à intervenir contre les manifestants. Pour ma part, j'y voyais une autre manifestation de l'incoscience absolue des dictateurs, de leur incapacité totale de vivre sur la même planète que leur peuple. Je n'étais pas rassuré sur la suite des choses et craignait de tragiques débordements lors des manifestations qui suivraient la prière du vendredi.

Comme tout le monde, j'avais sous-estimé la force tranquille et la confiance que confère parfois l'appropriation de la liberté. J'avais aussi mal évalué l'intelligence profonde qui animait ce mouvement et sa capacité de maintenir cohésion et ordre dans un mouvement qui, en apparence et en réalité, n'était ni structuré, ni hiérarchisé. Si les téléphones portables, les réseaux sociaux et les télévisions satellitaires avaient pu animer et remplir la place Tahrir, les rues d'Alexandrie et de Suez, ces nouveaux vecteurs de la parole libérée pouvaient aussi contribuer à maintenir la cohésion et le choix délibéré du pacifisme comme stratégie. Et c'est en partie ce qui s'est passé. Le peuple égyptien a répondu à la provocation par la défiance tranquille. «*Nous ne partirons pas tant que vous ne partirez pas!*» A mon réveil, la place Tahrir ne résonnait pas de coups de feu, mais du sifflement et des lumineuses explosions des feux d'artifice. Comme par hasard, on apprenait que l'Iran avait fermé les serveurs Internet et brouillé les ondes des télévisions étrangères. Les chemins de la liberté sont parfois technologiques.

Rien n'est vraiment gagné pourtant. La liberté peut encore être confisquée. L'armée n'est pas un paragon de vertu démocratique et son adhésion aux principes démocratiques ne s'est pas faite la joie dans le cœur. Comment pour l'opposition maintenir la vigilance et surtout la pression pour que la transition démocratique se réalise? C'est le prochain défi du mouvement de protestation. Quand la place Tahrir va se vider, les télévisions et les journalistes vont partir à la recherche d'une nouvelle crise. Or, c'est maintenant que l'Histoire commence. Si ce redoutable appareil répressif a dû s'avouer vaincu, c'est bien sûr à cause du courage des Égyptiens, mais aussi, contrairement à l'Iran, parce que le monde entier regardait la place Tahrir. Peut-être est-il trop tôt pour tous, Égyptiens, télévisions, ONG, de quitter la place de la Libération.

Face à la Tunisie et à l'Égypte

La diplomatie française en panne

On croyait qu'elle était le point fort de Nicolas Sarkozy. Depuis le «printemps arabe», la diplomatie française essuie revers sur revers. Derrière le scandale des ministres qui prennent des vacances aux frais des dictateurs se cache une diplomatie sinistree.

CHRISTIAN RIOUX

Paris — On a finalement compris cette semaine pourquoi il était hors de question que la ministre des Affaires étrangères de la France, Michèle Alliot-Marie, démissionne. Peu importe qu'elle ait naïvement proposé le «*savoir-faire français*» en matière de sécurité au régime policier de Ben Ali alors que le peuple tunisien était dans la rue. Peu importe qu'elle ait pris des vacances en Tunisie et profité gracieusement d'un avion appartenant à des proches du dictateur alors que les protestations s'étendaient dans le pays. L'impossibilité politique d'une démission est apparue clairement lorsqu'on a appris que le premier ministre, François Fillon, avait lui-même passé ses vacances de Noël en Égypte aux frais du gouvernement d'Hosni Moubarak. Comment faire démissionner un ministre quand sa hiérarchie marche dans ses traces?

Au moment de dresser le bilan de mi-mandat de Nicolas Sarkozy, la politique étrangère semblait devoir être classée dans la colonne des profits. Le président avait utilisé la présidence française de l'Union européenne en 2008 pour obtenir rapidement un cessez-le-feu dans le conflit opposant la Géorgie à la Russie. Il avait profité de la crise financière pour accélérer la création du G20. Deux ans plus tard, l'explosion du monde arabe, avec lequel la France était censée de par son histoire entretenir une relation privilégiée, révèle au contraire une politique en déshérence.

Une politique en lambeaux

«*La politique méditerranéenne de l'Europe, que ce soit la politique communautaire, ou celle des États membres, notamment la France, est en lambeaux*», n'hésite pas à affirmer sur le site Slate.fr. l'ancien chroniqueur de politique internationale du Monde Daniel Vernet.

Les preuves du retard de la France à l'allumage ne manquent pas. Alors que Hillary Clinton avait exprimé dès le 13 janvier, à Doha, la sympathie ouverte des États-Unis à l'égard des revendications du peuple tunisien, la France est au contraire demeurée muette pendant des jours. Tout cela malgré les 600 000 Tunisiens qui vivent en France et les 20 000 Français qui habitent en Tunisie.

Même chose pour l'Égypte. Il faudra attendre le 29 janvier pour qu'Angela Merkel, Nicolas Sarkozy et David Cameron parlent de «*revendications légitimes*» et d'un «*processus de changement*». Depuis, la politique arabe de la France et de l'Europe semble tout entière à la remorque des avancées et des reculs américains.

La position américaine n'est évidemment pas facile. Barack Obama a navigué à vue entre les engagements répétés du gouvernement américain en faveur de la démocratie et la nécessité de préserver le seul allié arabe d'Israël et des États-Unis. Mais au moins le président a-t-il le mérite d'avoir réagi promptement. En France, plusieurs n'hésitent pas à parler d'aveuglement et de compromissions avec les potentats arabes.

Dès le 29 avril 2008, Nicolas Sarkozy n'avait-il pas affirmé que «*l'espace des libertés*» progressait en Tunisie? Les témoignages confirment que, contrairement aux ambassadeurs américains, les diplomates français en poste à Tunis n'ont jamais reçu les représentants de la société civile et des organisations de défense des droits de la personne. Ceux-ci étaient *persona non grata*. Les fuites rapportées par WikiLeaks laissent penser que la politique française relevait de l'aveuglement plus que d'un sain pragmatisme. Selon les propos d'un diplomate américain, l'ambassadeur français aurait même affirmé que «*la Tunisie n'était pas une dictature*». Une autre source, citée par le



REUTERS

Nicolas Sarkozy lors de la discussion sur TF1 avec des gens du grand public.

site Médiapart, décrit ce même diplomate comme «*l'ambassadeur de Ben Ali auprès de Sarkozy et non l'inverse*».

L'ami Moubarak

Nicolas Sarkozy s'était pourtant fait élire avec un programme de politique étrangère donnant la priorité à la Méditerranée. Le 13 juillet 2008, il présidait à la création de l'Union méditerranéenne rassemblant les États riverains et censée relancer l'union économique. Personne ne se doutait alors que ce projet mort-né s'appuyait sur un coprésident en suris, Hosni Moubarak. «*La principale préoccupation de ces dirigeants n'est pas d'intégrer un club de démocraties méditerranéennes, mais de sanctuariser leurs régimes et de maintenir leurs clans au pouvoir*», écrivait alors dans *Le Figaro* l'analyste Antoine Basbous.

L'Europe «*a commis une énorme bétise en percevant les régimes autoritaires arabes comme un rempart à l'islamisme*», a estimé cette semaine l'universitaire tunisien Azam Majoub. Devant la liste des ministres français qui entretiennent des liens étroits avec ces régimes dictatoriaux, le mot «compromission» vient spontanément à la bouche. Selon Jean-Marie Colombani, «*l'accent mis par Nicolas Sarkozy sur ses relations personnelles avec Ben Ali et avec Moubarak l'a empêché de concevoir que l'un puis l'autre puissent être si rapidement déstabilisés*». Et l'ancien directeur du Monde de se demander: «*Mais où est donc passé le Quai d'Orsay?*»

De nombreux observateurs attribuent ces ratés

à un autre facteur moins visible mais non moins déterminant, à savoir la crise grave que traverse le ministère des Affaires étrangères français depuis l'élection de Nicolas Sarkozy. En juillet dernier, l'écrivain et ancien ambassadeur Jean-Christophe Ruffin parlait d'«*un ministère sinistré*», à cause notamment d'une centralisation excessive de la politique étrangère à l'Élysée. Au même moment, dans une tribune du Monde, les anciens ministres des Affaires étrangères Alain Juppé et Hubert Védrine décriaient un «*instrument sur le point d'être cassé*» et donc incapable d'analyser avec précision les évolutions de la conjoncture mondiale.

Au lieu de revenir sur l'ensemble de ces ratés, Nicolas Sarkozy a préféré nommer en catastrophe un nouvel ambassadeur à Tunis, Boris Boillon. Cet ancien conseiller du président a promis une «ère nouvelle» dans les relations avec la Tunisie. Plusieurs diplomates ont cependant noté que sa nomination avait été unilatérale et n'avait pas respecté la tradition qui veut qu'un ambassadeur ne soit jamais désigné sans avoir d'abord consulté le ministre des Affaires étrangères du pays qui l'accueillera. Une fois de plus, la France semble faire peu de cas de l'opinion des pays arabes. Les vieux réflexes ne se perdent pas facilement. Hier soir, en apprenant le départ d'Hosni Moubarak, Nicolas Sarkozy a été un des rares chefs d'Etat à rendre «*hommage*» à la «*décision courageuse*» du dictateur égyptien.

Correspondant du Devoir à Paris

COPAIN

SUITE DE LA PAGE B 1

gouvernement (les gens nommés sont qualifiés, etc.).

Cette semaine, les nominations de l'avocat-criminologiste Tom Pentefountas à la vice-présidence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et de l'ancien député adéquist Pierre Gingras au conseil d'administration de la Société Radio-Canada/CBC ont fait grincer bien des dents et relancé les protestations de l'opposition.

C'est qu'au cours de sa carrière, M. Pentefountas n'a jamais touché de près ou de loin à des dossiers liés aux télécommunications. Le gouvernement l'a reconnu lui-même... non sans voir un réel avantage à ce manque d'expérience. «*Ça veut dire qu'il n'a pas de conflit d'intérêts*» avec les différents intervenants paradant devant le CRTC, a souligné le ministre du Patrimoine, James Moore. Position immédiatement tournée en dérision par les libéraux: «*La logique, c'est que moins vous en savez sur un dossier, meilleur vous êtes pour être nommé*», a riposté le député Pablo Rodriguez.

De bons copains

La nomination de M. Pentefountas a d'autant plus étonné que tous ses prédécesseurs étaient des gens du milieu, habitués de traiter des enjeux de télécommunications. Mais elle surprend peut-être moins lorsqu'on sait que l'avocat est un proche du sénateur conservateur Léo Housakos, qu'il connaît bien le directeur des communications de M. Harper, Dimitri Soudas, et qu'il a été président de l'Action dé-

mocratique du Québec (ADQ) entre 2007 et 2008, à une époque où l'ADQ avait des liens serrés avec les conservateurs.

Même chose pour Pierre Gingras, qui débarque à Radio-Canada sans la moindre expérience pertinente. L'ancien maire de Blainville a été député adéquist de la circonscription du même nom durant le bref règne de l'ADQ comme opposition officielle à Québec. Il a certes milité pour le Parti libéral du Canada — candidat défait en 2004 —, mais c'est aux conservateurs qu'il a prêté main-forte lors de la campagne fédérale de 2008. M. Gingras connaît bien le sénateur conservateur Claude Carignan, ex-maire de Saint-Eustache.

Des exemples de ce type, il y en a des dizaines quand on examine les nominations faites sous les conservateurs. Au Sénat — que M. Harper avait promis de réformer —, les amis du régime ont été choyés depuis 2006. Le grand organisateur conservateur des campagnes de 2006 et de 2008, Doug Finley (par ailleurs époux de la ministre Diane Finley) a été nommé en 2009. Les anciens candidats conservateurs ou alliés Stephen Greene, Michael MacDonald, Fabian Manning, Yonah Martin, Michel Rivard, John Wallace, Leo Housakos ou Claude Carignan ont tous reçu un appel du premier ministre.

Le nouveau venu Larry Smith a quant à lui inversé le processus: il sera candidat aux prochaines élections dans l'ouest de Montréal. Sa nomination lui permet de faire campagne tout en profitant de son salaire de 132 000 \$.

La tendance se vérifie également dans le secteur judiciaire: jeudi, la nomination de Brian Abrams comme juge à la Cour supérieure de

l'Ontario a beaucoup fait jaser à Ottawa. Cela parce que M. Abrams était jusqu'à Noël candidat conservateur désigné pour la prochaine élection. Il avait finalement annoncé qu'il ne se présenterait pas pour différentes raisons personnelles. Mais les libéraux croient qu'il savait déjà qu'il serait nommé juge.

Ce sont là des «*pratiques d'un siècle passé*», estime Donald Savoie, titulaire de la Chaire en administration publique et gouvernance à l'Université de Moncton. «*Mais plus ça change, plus c'est pareil. Tous les chefs récents ont fait la même chose, que ce soit Mulroney, Chrétien ou Martin. En campagne, on se prononce toujours contre le patronage. Mais dès qu'on accède au pouvoir, ça change. Il y a des amitiés à récompenser. Alors, on voit réapparaître toujours les récompenses politiques aux militants du parti. Au fond, on peut remonter jusqu'à MacDonald et aux débuts de la Confédération et on trouvera toujours la même chose.*»

M. Savoie croit pourtant que Stephen Harper avait une bonne carte en main pour régler le problème avec la Commission des nominations publiques. «*Il y aurait eu un élément de transparence, dit-il. L'idée était bonne. Mais on dirait que M. Harper s'est senti complètement dédouané de faire un effort après l'échec de la candidature de M. Morgan. On sent qu'au fond de lui, il était content que ça se termine ainsi. Il a ainsi les mains libres pour continuer le même vieux système.*»

Et pour s'en sortir, pas de solution miracle: «*Ça va prendre un chef politique avec un courage politique immense*, dit M. Savoie. Et depuis 1867, on n'en a pas vu.»

Le Devoir

PERSPECTIVES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

En 2005, les procureurs ont vécu comme un affront le fait d’être inclus dans la loi 43 fixant les conditions de travail de tous les employés du secteur public alors qu’ils n’étaient même pas en négociation.

Des grévistes en toge noire

La justice ne peut être rendue sans les 450 avocats au service de l’État

À qui profite une Couronne affaiblie? demandent les grévistes en toge noire. À quoi servent les procureurs? pourrait-on rétorquer. L’un des enjeux centraux du conflit est escamoté par l’ampleur des revendications salariales.

BRIAN MYLES

Les procureurs de la Couronne font sentir leur utilité dans les palais de justice par leur simple absence depuis quatre jours. Causes reportées, acquittements séance tenante: leur grève a des effets bien réels sur le système judiciaire. Mais la stratégie pourrait vite se retourner contre eux.

Après deux journées de grève seulement, *La Presse* faisait état jeudi de quatre cas d’acquiescement potentiellement imputables à la grève. Des demandes de remise ont toutes été rejetées.

À Longueuil, un homme qui s’est déplacé de Toronto a été acquitté d’un excès de vitesse. Encore à Longueuil, deux individus accusés de vol, de voies de fait et de menaces ont été libérés des accusations pesant contre eux à l’enquête préliminaire. À Montréal, un autre homme accusé de vol et d’entrée par effraction a été acquitté. Enfin, à Sherbrooke, une femme accusée de menace de mort a aussi été libérée des accusations pesant contre elle.

La chef de l’opposition, Pauline Marois, a fait part de ses préoccupations jeudi. *«Cette situation est très grave. Elle fait très mal au système de justice et cela mettra des années avant de s’en remettre. Ce qu’on a compris du gouvernement, c’est qu’il fait plutôt des ultimatus, alors qu’il devrait s’asseoir et négocier sérieusement avec les procureurs»*, a affirmé Mme Marois.

Le premier ministre, Jean Charest, a annoncé *subito presto* la nomination d’un médiateur, Jean-Pierre Gosselin, qui a convié les deux parties à une première rencontre hier.

Pas de justice sans procureurs

Ces récents développements font la preuve, sans l’ombre d’un doute raisonnable, d’une équation toute simple. Justice ne peut être rendue sans la participation des procureurs de la Couronne. C’est à ces 450 avocats au service de l’État

qu’incombe la tâche de prouver la culpabilité d’un accusé. Sans oublier d’épauler les victimes, autant que possible, dans les procès se déroulant sur fond de tragédie humaine.

Mais avant de plaider leur cause à l’étape ultime du procès, les procureurs supervisent le cheminement d’un accusé dans les méandres du système judiciaire. Comparution, enquête pour remise en liberté, enquête préliminaire: ils ont une main dans tous les dossiers.

En amont, ce sont aussi eux qui étudient les rapports d’enquête de la police et qui autorisent le dépôt d’accusations criminelles, le cas échéant.

Depuis le début de la grève, une cinquantaine de procureurs doivent assurer le maintien des services essentiels, c’est-à-dire la poursuite des procédures lorsqu’il y a des accusés détenus, l’examen des plaintes pouvant tomber sous le coup d’un délai de prescription dans les 30 prochains jours, la poursuite des procès devant jury, la présentation des demandes de remise.

Les cadres du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) contribuent, tant bien que mal, au maintien des services. Comme le démontre la première semaine de grève légale dans l’histoire de la Couronne, la machine judiciaire, déjà embourbée dans la «procédurite» et l’industrie du *pro forma* (les remises de date), va s’enliser davantage.

Et vite une loi spéciale

À peine les procureurs amorçaient-ils leur première journée de grève, mardi, qu’ils craignaient de se faire imposer une loi spéciale par le gouvernement Charest, dont ils ont toutes les raisons de se méfier.

Plus la grève s’avère efficace pour paralyser les palais de justice, plus la tentation d’une loi spéciale sera forte pour ce gouvernement que les procureurs ne portent décidément pas dans leur cœur. En 2003, Québec a refusé de donner aux procureurs le droit à l’arbitrage, la voie par excellence pour obtenir un rattrapage salarial. La Couronne a plutôt reçu un cadeau empoisonné dont elle ne voulait pas: le droit de grève, et des augmentations de 10 % sur trois ans.

Plus la grève s’avère efficace pour paralyser les palais de justice, plus la tentation d’une loi spéciale sera forte

L’Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales (APPCP) n’était ni organisée ni préparée à faire une grève. Selon les calculs de l’APPCP, l’arbitrage «liant» constituait une solution nettement plus avantageuse pour obtenir le rattrapage réclamé depuis maintenant... dix ans.

À l’heure actuelle, les procureurs du Québec gagnent de 44 000 \$ à 103 000 \$. Pour rattraper la moyenne canadienne, comme ils le réclament, il faudrait que le Conseil du trésor leur accorde des augmentations d’environ 36 %.

À ce chapitre, Québec a fermé la porte à double tour, d’une part en excluant l’arbitrage, d’autre part en adoptant l’impopulaire loi 43.

En 2005, les procureurs ont vécu comme un affront le fait d’être inclus dans la loi 43 fixant les conditions de travail de tous les employés du secteur public. L’APPCP n’était même pas en négociation; la convention collective était bonne pour encore deux ans. La loi 43 fut pour les procureurs un véritable camouflet. En plus de se voir imposer des salaires, ils ont été privés de la possibilité d’exercer leur droit de grève pendant près de cinq ans.

Lorsqu’ils ont voté à l’unanimité en faveur d’une grève, le 22 janvier dernier, ils avaient en mémoire cet épisode peu glorieux qui a valu au gouvernement Charest une condamnation ferme, mais symbolique, du Bureau international du travail (BIT), une agence de l’ONU.

Les déclarations de la présidente du Conseil du trésor, Michelle Courchesne, selon lesquelles l’APPCP n’a pas la volonté de négocier, laissent présager une nouvelle escalade dans les relations acrimonieuses qu’entretenaient Québec et l’APPCP. L’empressement de Jean Charest à nommer un médiateur confirme que les effets nuisibles de la grève sont réels et suffisamment sérieux pour que la menace d’une loi spéciale ne soit pas dénuée de fondements.

Quant à savoir si les revendications des procureurs seront prises au sérieux, c’est une tout autre affaire.

Le Devoir

Le vote nordique



MICHEL DAVID

Il n’est pas inhabituel qu’un gouvernement aille à l’encontre des vœux de la population. Celui de Jean Charest le fait presque quotidiennement. Ce qui est plus rare, c’est de voir l’opposition en faire aussi bon marché en même temps.

Déjà, l’automne dernier, un sondage Léger Marketing-*Le Devoir* indiquait que près de 60 % des Québécois s’opposaient à ce que l’État finance entièrement le nouvel amphithéâtre que le maire Labeaume voulait construire à Québec. A en juger par les réactions à l’annonce de jeudi, ils n’ont pas changé d’idée.

Bien entendu, les avis étaient diamétralement opposés selon que les personnes interrogées résidaient dans la région de Québec, où 75 % étaient favorables à l’idée, ou à Montréal, où 67 % s’y opposaient. Profondément allergique à la contrariété, le maire Labeaume avait décrété que le sondage était dans l’erreur.

Tout le monde reconnaît les talents de vendeur de M. Labeaume. Il arrivera sans doute à convaincre ses électeurs des mérites de son plan de gestion de la dette, qui doit permettre de financer la construction du nouvel amphithéâtre sans hausse de taxes. De toute manière, la population de Québec semble prête à payer le prix du retour des Nordiques. A plus forte raison s’il est possible de refiler la moitié de la facture à d’autres.

Il appartenait au premier ministre Charest de fixer les limites de la participation de l’État. Il a déclaré que tous les Québécois admiraient la capitale pour sa brillante performance économique des dernières années. Précisément, il y a d’autres régions où les besoins sont plus criants. Et dans toutes les régions, il y a des gens plus mal pris que les propriétaires du club de hockey qui s’installera — peut-être — dans un édifice dont le coût réel demeure inconnu, mais qui pourrait facilement atteindre le demi-milliard.

Bien sûr, Québec n’est pas Montréal. On ne peut pas s’attendre à ce que le secteur privé assume la totalité des coûts, comme cela a été le cas du Centre Bell. De là à ne pas y mettre un sou...

◆ ◆ ◆

M. Charest a déclaré qu’il s’agissait d’une «*décision mûrement réfléchie*», fondée sur une «*étude sérieuse*», en l’occurrence celle d’Ernst & Young, qui avait provoqué un éclat de rire général lors de sa publication. C’était bien la première fois qu’on présentait Charlottetown comme une «*agglomération avoisinante*» de Québec.

La seule conclusion qui semblait indiscutable était que l’amphithéâtre ne serait «*rentable*» qu’à la seule condition que l’État assume tous les coûts de construction. Une parfaite illustration de ce qu’on appelle la nationalisation des risques et la privatisation des profits.

Il y a dix ans, Bernard Landry avait préféré sacrifier le zoo de Québec plutôt que d’y laisser flotter le drapeau canadien. L’épisode de la reconstitution de la bataille des plaines d’Abraham a cependant démontré que le PQ est maintenant prêt à toutes les compromissions pour reconquérir la capitale.

Il est impossible de dire dans quelle mesure le départ des Nordiques peut expliquer la performance décevante du OUI lors du référendum de 1995, mais plusieurs n’ont pas pardonné au gouvernement Parizeau de les avoir laissés partir.

La députée de Taschereau, Agnès Maltais, s’est indignée de l’absence de toute participation financière d’Ottawa, mais elle s’est bien gardée de reprocher au gouvernement Charest d’avoir augmenté sa propre participation en conséquence.

Si toute occasion de blâmer le fédéral est bonne pour le PQ, cela ne change rien à la question de fond. Quelle que soit la façon dont les différents paliers de gouvernement se répartissent la facture, il s’agit toujours de fonds publics.

◆ ◆ ◆

Même si le Canadien déménageait à Hawaï, cela ne changerait probablement rien à la répartition des sièges entre les différents partis à Montréal. Sauf pour une ou deux circonscriptions, la carte électorale de la métropole est presque immuable.

Il en va tout autrement de Québec et, plus généralement, de l’est du Québec, où les allégeances politiques sont nettement plus changeantes. Coïncidence, ce sont également les régions où les Nordiques étaient les plus populaires. C’est ce vote nordique qui va déterminer le résultat des prochaines élections.

Le maire Labeaume a vanté le «*courage politique*» de Jean Charest. Il est vrai que le premier ministre n’est pas d’un naturel peureux, mais cela n’a rien à voir. Vous souvenez-vous de la dernière fois que M. Charest a signé des autographes?

S’il y en a un qui a fait preuve de courage dans les circonstances, c’est plutôt Gérard Deltell. D’un point de vue adéquate, construire un amphithéâtre sans la moindre participation du privé constitue une véritable hérésie, mais il n’y a point de salut pour l’ADQ hors de la région de Québec. Les choses auraient été plus compliquées pour M. Deltell s’il était en mesure d’empêcher quoi que ce soit, mais il a au moins fait un effort pour accorder son discours à ses principes.

À Québec, on fait le pari que Stephen Harper, qui n’a pas l’excuse de l’impuissance, ne pourra pas être aussi scrupuleux. C’est possible, mais Ottawa peut maintenant s’en tirer à bien meilleur prix.

Libération

m david@ledevoir.com

La guerre du temple

Les militants cambodgiens et thaïlandais ont repris les hostilités à la frontière commune

Ce sont les combats les plus intenses en 20 ans. Ils opposent depuis quatre jours les militaires thaïlandais et cambodgiens sur leur frontière commune à proximité de l’ancien temple khmer de Preah Vihear.

Côté thaïlandais, plusieurs écoles et maisons ont été détruites par des tirs d’artillerie lourde. Environ 15 000 villageois ont été évacués dans des temples bouddhiques ou des gymnases à l’intérieur des terres. Sept personnes ont été tuées de part et d’autre, dont trois militaires et deux villageois. Selon un commandant militaire cambodgien, le temple lui-même, un site hindouiste du XI^e siècle, a été sérieusement endommagé. *«Une aile de notre temple de Preah Vihear s’est effondrée»*, a-t-il assuré.

Le premier ministre cambodgien, Hun Sen, a jugé le conflit suffisamment sérieux pour demander au Conseil de sécurité des Nations unies de convoquer une réunion d’urgence pour «*arrêter l’agression thaïlandaise*». Son homologue thaïlandais, Abhisit Vejjajiva, affirme, lui, que son armée n’a fait que se défendre après avoir été prise sous le feu des Cambodgiens. Le secrétaire général des Nations unies,

Ban Ki-moon, se dit «*fortement inquiet*» et appelle à «*une retenue maximale*».

Ces affrontements dépassent clairement en intensité les accrochages qui ont eu lieu sporadiquement depuis l’inscription du temple sur la liste du patrimoine mondial de l’UNESCO, en juillet 2008, à la demande du Cambodge. Cette démarche avait ravivé les tensions frontalières latentes depuis des décennies. Les deux armées semblent vouloir, cette fois-ci, prendre possession de la zone environnant le temple, qui est à la fois revendiquée par Bangkok et Phnom Penh: 4,6 kilomètres carrés de broussailles et de ruines autour du sanctuaire, établi en surplomb d’une falaise à pic.

Le temple a pourtant été attribué au Cambodge par une décision de la Cour internationale de justice de La Haye en 1962, laquelle s’était appuyée sur une carte franco-siamoise établie en 1908. La Thaïlande conteste sa validité et se réfère à des cartes américaines plus récentes.

Le gouvernement du premier ministre thaïlandais, Abhisit Vejjajiva, est sous la pression intense d’un mouvement ultranationaliste, l’Alliance populaire pour la démocratie (ou les «Chemises jaunes»), dont les membres estiment qu’il «*brade*

la souveraineté du pays».

Ces militants, qui appartiennent pour beaucoup à une secte bouddhiste rigoriste, ont établi un campement face au palais du gouvernement depuis début janvier et fustigent quotidiennement Abhisit Vejjajiva pour sa «*mollesse*» face au Cambodge. *«Abhisit nous assure que nous n’avons cédé aucune portion de territoire au Cambodge, mais comment explique-t-il qu’avant nous pouvions cultiver nos champs près du temple et que maintenant l’armée [thaïlandaise] nous empêche d’y accéder»*, s’indigne Kaenfa Senmuang, un paysan venu de la province frontalière de Sisaket pour se joindre aux manifestations à Bangkok.

Ironiquement, le Parti démocrate d’Abhisit Vejjajiva, alors dans l’opposition, avait attiré en 2008, et sans états d’âme, la ferveur nationaliste et la controverse sur le temple à l’encontre du gouvernement de l’époque. Les nationalistes des Chemises jaunes, qui avaient contribué à porter Abhisit au pouvoir en décembre 2008, utilisent aujourd’hui cette même arme contre lui pour faire tomber son gouvernement.

ÉDITORIAL

Départ de Moubarak

La mutation

Le départ de Hosni Moubarak est le symbole d’une mutation: ce qui était une révolte est maintenant une révolution. Le changement de régime qu’il a induit, l’assurance formulée par les militaires que l’aspiration démocratique du peuple égyptien serait respectée permettent d’avancer que le printemps arabe est désormais à l’horizon. L’horizon du court terme.

Amorcé le 25 janvier dernier par deux mouvements laïques, le soulèvement des Égyptiens vient d’atteindre son premier point d’orgue: Moubarak a démissionné. En fait, si l’on en croit des conseillers de la Maison-Blanche, leurs homologues égyptiens leur ont assuré qu’il avait été... «démissionné» par l’armée. Ce scénario semble d’autant plus en phase avec l’évolution des événements que, tandis que les membres du gouvernement se livraient avant-hier à une valse-hésitation, les bonzes de l’état-major se réunissaient d’urgence. Simultanément, les sous-officiers et les sans-grade poursuivaient l’expansion, au sens le plus géographique du terme, du contrôle de toutes les villes du pays.

Toujours est-il qu’à la suite des basculements observés au cours des dernières heures, l’armée a les rênes du pouvoir entre les mains. Signe de son emprise, le numéro 2 du régime, nommé par Moubarak il y a une quinzaine, soit Omar Souleimane, a été écarté du premier cercle. Quoi d’autre? L’article constitutionnel afférent à la passation du pouvoir a été relégué au statut de fiction, de légende.

Dans une allocution succincte, le général des généraux a indiqué que les revendications du peuple étaient au rendez-vous de la gestion des affaires au cours des prochains mois. Qu’il y aura donc des discussions, voire des négociations, avec les représentants des divers courants qui ont animé la fronde des dernières semaines, une révision de la Constitution et l’organisation, après coup, d’élections libres. Le tout devrait être précédé dans les prochains jours par la levée de la loi d’urgence que réclame à cor et à cri la rue égyptienne.

Jusqu’à présent, l’armée a revêtu le costume de la neutralité. Va-t-elle le conserver? Rien n’est moins sûr. Si les promesses faites deviennent réalité, alors on va assister à un remodelage, à un partage des pouvoirs affaiblissant ceux de la présidence au profit de l’assemblée. On va assister à la confection d’un gouvernement composé de civils qui tôt ou tard sera confronté à un rapport de force musclé avec les militaires. Ces derniers, il faut le souligner deux fois plutôt qu’une, ont des intérêts significatifs à défendre.

Qu’on y songe: sur le flanc économique, l’armée est propriétaire d’Egyptian Air, de chaînes d’hôtels, de vêtements, d’alimentation, elle détient le monopole de la distribution du gaz, etc. En un mot, dans les affaires de l’argent, du fric, son poids oscille, bon an, mal an, entre 10 % et 20 % du PIB. Dans un cas comme dans l’autre, c’est énorme. Cette prépondérance laisse entrevoir des pourparlers rugueux avec la société civile égyptienne bien avant la communication des résultats de l’élection, si élection il y a.

On le sait, l’armée mise à part, les Frères musulmans s’avèrent le groupe le mieux organisé et le plus apprécié du pays grâce au travail effectué depuis des années en matière de santé, d’éducation, de formation syndicale et d’autres sphères sociales. Ici et là, on postule que les Frères pourraient récolter environ 40 % des votes lors d’un scrutin réalisé selon les règles de l’art. En Occident, bien des voix se sont élevées pour crier au danger. Lequel? Qu’à l’instar de l’Iran il y a 31 ans, on assiste à l’émergence d’une république islamique. C’est aussi court...

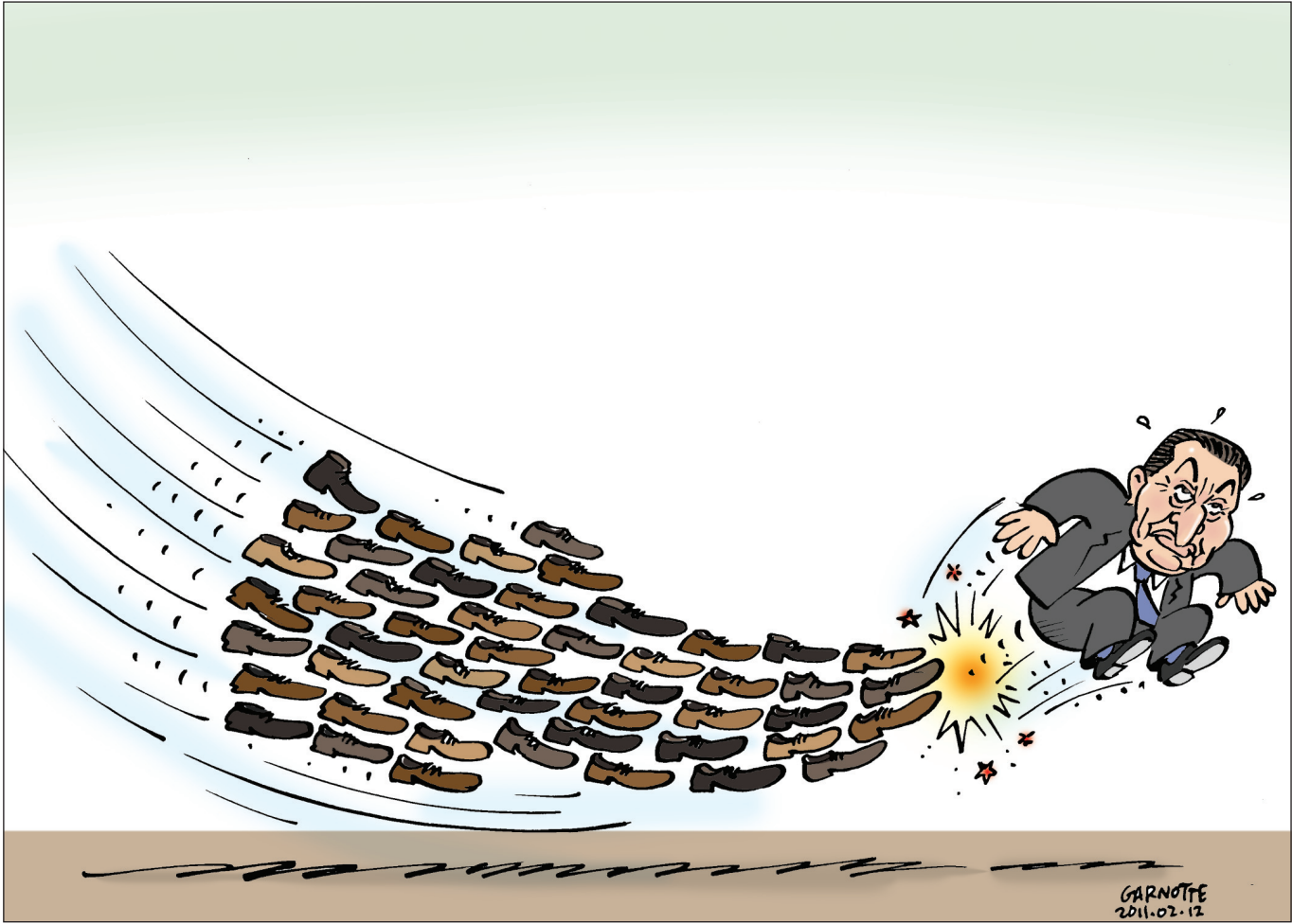
C’est aussi court que malhonnête. Tracer la diagonale entre Téhéran et Le Caire, c’est nier les dissonances, dans certains cas énormes, qu’il y a entre le chiisme et le sunnisme. Autant le premier a une structure verticale, très hiérarchisée, autant le deuxième est travaillé par quatre écoles juridiques et théologiques souvent en concurrence entre elles. En Égypte, l’école chafite a plus d’ascendant que les autres. Et alors? À la différence de certaines d’entre elles, elle reconnaît l’importance du raisonnement et de la déduction.

Cela étant, sur un plan plus terre à terre, confondre Le Caire avec Téhéran, c’est omettre qu’aux yeux des Égyptiens la mainmise des ayatollahs pendant 31 ans, on le répète, a valeur d’exemple. Prétendre que ce qui a cours aujourd’hui en Égypte est un écho à ce qui s’est passé en Iran revient à faire l’illustration de l’adage qui enseigne que comparaison n’est pas raison. Faut-il le rappeler, quand l’histoire se répète, elle se répète autrement.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

Un amphithéâtre de 1,1 milliard de dollars

Quel est le coût de l’amphithéâtre multifonctionnel annoncé hier par le premier ministre du Québec et le maire de Québec? Faut-il prendre le coût de construction, le coût de financement ou le coût économique?

Le coût de construction prévu s’élève à 400 millions de dollars. Il comprend habituellement les coûts suivants: terrain, honoraires professionnels, contrats de construction, financement temporaire.

Le coût de financement se compose du coût d’emprunt et des paiements comptants. Il faut savoir que le coût d’emprunt totalise les annuités qui remboursent le capital et les intérêts. La somme du capital à être financée serait de 325 millions, répartie entre le gouvernement du Québec pour 200 millions et la Ville de Québec pour 125 millions. Après 20 ans, à un taux d’intérêt de 5 %, le coût d’emprunt total serait de 520 millions. En plus des 75 millions versés comptant par la Ville de Québec et le groupe J’ai ma place, le coût de financement de ce projet atteindrait 595 millions.

Le coût économique du projet doit inclure, en plus du coût de financement, d’autres charges liées à cet investissement public. Ainsi, il faut calculer la perte de la taxe foncière non résidentielle sur cet immeuble. Basé sur le coût de construction, le montant estimé de cette perte serait de 200 millions sur 20 ans. Pour la même période, il faudrait mettre de côté, chaque année, un montant de 2 % basé sur le coût de construction afin de créer normalement un fonds pour financer les dépenses majeures de réparation.

À cette fin, un montant de 160 millions devrait être accumulé. Enfin, certaines dépenses d’entretien général non liées aux opérations devraient être payées annuellement comme le chauffage, l’électricité, la

climatisation, etc. Durant 20 ans, cela représenterait environ 60 millions. Le coût économique de cet amphithéâtre multifonctionnel s’élèverait à 1,1 milliard de dollars. Voilà le coût qui devrait être retenu par les citoyens de Québec et du Québec.

André Letendre

Ex-directeur général de la Ville de Beauport, ex-conseiller municipal de la Ville de Québec et ex-membre du comité de transition de la Ville de Québec responsable des finances
Le 11 février 2011

Spécialistes ou pas, et après ?

Triste spectacle que celui que nous offrent des représentants des médecins spécialistes tentant de rabaisser le statut des omnipraticiens dans un débat prétendument autour du titre de spécialiste, alors que l’enjeu réel est l’argent: plus le gouvernement en cédera aux omnipraticiens, moins il en restera pour eux, craignent-ils sans doute.

Les spécialistes avancent généralement deux arguments pour maintenir l’écart actuel entre leur rémunération et celle des omnipraticiens: la complexité plus grande de leurs tâches et leurs études plus longues.

L’argument de la complexité est discutable, car s’il ne fait pas de doute que les spécialistes utilisent des méthodes et technologies de pointe, cela ne signifie pas que l’application en soit toujours complexe. En outre, leur travail se fait la plupart du temps dans un domaine maîtrisé en profondeur, mais plus limité de la médecine.

De leur côté, même si les omnipraticiens n’utilisent pas aussi souvent des technologies complexes, leur tâche de diagnostiquer en première ligne, chez des êtres humains pris dans leur globalité, une panoplie de problèmes de santé physique ou mentale parmi l’éventail immense de toutes les

possibilités, en fonction de symptômes multiples, s’avère souvent complexe.

Quant à la longueur des études, si elle doit être déterminante pour fixer le salaire, pourquoi alors les chercheurs scientifiques et les professeurs d’université qui ont fait des études aussi longues, parfois plus, que les médecins spécialistes gagnent-ils beaucoup moins? Il faut plutôt chercher la raison de cet état de fait du côté de l’importance perçue par la population des services que leur rendent les médecins.

Or, pour le public, un médecin est un médecin. Les gens vouent un grand respect à tous les médecins, omnipraticiens comme spécialistes, et ils expriment un besoin égal de l’expertise et des soins des deux groupes. Dans ce contexte, le trop grand écart de salaire actuellement entre le traitement moyen des spécialistes et celui des omnipraticiens n’est tout simplement pas justifiable. Et qu’on donne ou non aux omnipraticiens le titre de spécialistes n’y change rien.

Jean Piuze

Père d’une spécialiste et d’un omnipraticien
Québec, le 10 février 2011

J’ai mon lit

Comme plusieurs Québécois, j’ai assisté jeudi matin à la conférence de presse sur-réaliste de Jean Charest et du jovialiste maire de la ville de Québec, Régis Labeaume. Plus tard, j’ai aussi vu et entendu Mario Bédard, initiateur du projet J’ai ma place. On visait ainsi à construire un nouvel amphithéâtre sportif et culturel et lancer une série de mesures dans le but de mieux répondre aux besoins d’éventuels acheteurs de sièges.

J’invite M. Bédard à venir à Montréal pour relancer la construction du CHUM promis pour l’année XXXX avec un nouveau slogan: «J’ai mon lit»...

Robert Giroux

Lachenaie, le 10 février 2011

REVUE DE PRESSE

Maximania

Manon Cornellier

Les sujets de réflexion n’ont pas manqué cette semaine. Du périmètre de sécurité nord-américain aux règles du CRTE en matière d’information, tout y a passé, mais, malgré l’embarras du choix, impossible de ne pas tenir compte de la réaction aux propos de Maxime Bernier sur la loi 101 et ce qu’elle révèle sur la perception qu’on en a dans le reste du pays.

Naomi Lakritz, du *Calgary Herald*, était aux anges. Selon elle, la réaction au Québec et dans la classe politique prouve seulement que la vérité fait mal. La loi 101 n’a pas permis de sauver la langue française au Québec, mais plutôt poussé vers Toronto des gens, du capital et des entreprises, dit Lakritz. Alors qu’elle vivait à Montréal en 1977, elle dit avoir vu des immigrants établir des écoles anglophones clandestines pour leurs enfants «*parce qu’ils savaient, comme Bernier, que maîtriser l’anglais était un atout important quand vous vivez sur une île linguistique entourée d’une mer de 350 millions d’anglophones*». Elle se souvient de ses voisins francophones dont le mauvais anglais limitait les chances d’avancement et qui ne pouvaient envoyer leurs enfants à l’école anglaise pour éviter qu’ils vivent la même chose. «*Et pendant ce temps, dans les écoles francophones, ils étaient trop occupés à bourrer le crâne des*

élèves avec des absurdités séparatistes pour donner à l’enseignement de l’anglais autre chose qu’un traitement expéditif», écrit-elle sans rire. L’avenir du français dans tout cela? Pas un mot. Pour Lakritz, «*la loi 101 est depuis 34 ans une loi régressive, répressive, qui n’a pas de place en démocratie*», et elle remercie Bernier de le dire.

L’*Ottawa Citizen* a pour sa part ouvert ses pages au très conservateur Gerry Nicholls, un ancien président de la National Citizens Coalition. Ce dernier croit, comme Bernier, qu’il n’est pas nécessaire «*d’enfreindre les libertés individuelles pour protéger la langue et la culture*». À écouter les autres politiciens, dit Nicholls, il semble toutefois «*qu’il ne soit pas approprié de défendre ses principes et la liberté face aux bizarres règles linguistiques québécoises*». Il tente donc de deviner pourquoi Stephen Harper laisse aller son député. Il est vrai que ses propos n’ont rien de radical pour la base conservatrice et que ses positions «*sonnent beaucoup comme celles de Stephen Harper, du moins le Stephen Harper d’il y a dix ans*». La première théorie de Nicholls est que «*Harper donne de la marge de manœuvre à Bernier parce qu’il est secrètement d’accord avec lui*». Ses autres thèses sont que Harper le laisse faire parce que cela permet d’amadouer une base insatisfaite d’une gestion gouvernementale trop «*libérale*» ou simplement parce qu’il ne

peut arrêter son député. Un rare député, au dire de Nicholls, qui a le «*courage de se tenir debout pour ses convictions*». [...] S’il y a une chose, c’est que le Canada a besoin de davantage de politiciens comme Bernier.»

Nuances

John Ivison, du *National Post*, ne se prononce pas directement sur les mérites de la position de Bernier, préférant s’intéresser aux raisons de sa grande marge de manœuvre sous un chef à la poigne de fer. Faisant en partie écho aux hypothèses de Nicholls, Ivison fait remarquer que le premier ministre serait mal venu de punir le député «*pour défendre des vues qui ont déjà été les siennes et le sont peut-être encore*». Mais il a appris durant les élections de 2008, dit le chroniqueur, «*qu’il fallait laisser tranquilles les paniers de crabes, garder fermées les boîtes de vers et ne pas toucher aux vaches sacrées, et il n’y a, bien sûr, aucun bovin plus sacré que la loi 101*». Bernier a fait d’autres sorties qui faisaient fi du pragmatisme du pouvoir mais plaisaient à la base. L’homme est populaire, «*mais tant qu’il ne sera pas perçu comme une menace, il semble que le premier ministre tolérera que M. Bernier se positionne, à certains égards, à droite de son gouvernement*», pense Ivison.

Originaire du Québec, Tasha Kheiriddin, du

National Post, estime que Bernier a raison de dénoncer la loi 101. «*C’est une loi draconienne, discriminatoire, qui contrôle la langue que les gens parlent au travail et à l’école*.» Elle évoque le départ de 100 000 anglophones, ce qui a affecté l’économie et «*fait reculer le Québec financièrement alors que les sièges sociaux fuyaient*». La loi, déplore-t-elle, a découragé des unilingues anglophones de s’établir dans la province, mais a aidé à la création d’une classe d’affaires francophone, «*les francophones occupant les postes laissés vacants par le talent anglophone disparu*». Elle convient que les francophones peuvent maintenant vivre, travailler et réussir en français. Malheureusement, dit-elle, la loi a donné naissance à une bureaucratie envahissante, accaparant beaucoup de ressources publiques et renforçant l’idée de la nécessité d’un Etat fort. «*Et le Québec est devenu la province la plus socialiste au pays*», endettée et dépendante des transferts fédéraux. Kheiriddin trouve toutefois un important avantage à la loi: les Québécois peuvent vivre en français dans une société fiscalement distincte sans avoir à se séparer du Canada, note-t-elle. «*Alors, merci au Parti québécois pour la loi 101 qui, sans le vouloir, a aidé à garder notre grand pays uni*.»

mcornellier@ledevoir.com

IDÉES

LOI 101

Vers un « recul tranquille » du français

ALEXIS COSSETTE-TRUDEL

Détenteur d'un doctorat en science des religions et d'une maîtrise en science politique

Les propos de Maxime Bernier concernant la loi 101 n'ont rien de surprenant, malgré ce qu'en pensent certains. Ils s'inscrivent dans une tendance lourde à la remise en cause des acquis linguistiques du Québec. Qui, en effet, n'a pas constaté ces dernières années le « recul tranquille » du français au Québec? En plus de l'anglomanie galopante qui frappe la jeunesse et pour laquelle le gouvernement semble n'avoir aucun remède, on note une baisse sensible du nombre de locuteurs du français, langue maternelle. C'est sans compter les nombreux ténors de la société québécoise issus de la politique, du journalisme ou encore du milieu des affaires qui martèlent ad nauseam l'idée que le bilinguisme serait désormais devenu « incontournable ». Ne soyons pas dupes: le phénomène social qui affleure aujourd'hui partout au Québec traduit plus de vingt ans de laisser-faire linguistique.

Fondée sur le principe du français comme langue commune pour tous les Québécois, la conception linguistique dominante a subi un insidieux glissement de sens depuis quelques années: on ne parle plus aujourd'hui que de simple « prédominance du français » dans l'espace public. Et pour cause: la langue française est en fait devenue facultative pour de nombreux résidents du Québec. Les institutions québécoises ont par ailleurs rapidement marqué le pas en adoptant le clientélisme et le bilinguisme dans tous les services publics. Cessons donc de faire l'autruche: c'est à une « inévitable » et irréversible pénétration de l'anglais dans la culture nationale que nous sommes confrontés aujourd'hui, 35 ans après l'adoption de la loi 101.

Sous les nombreux appels à l'adoption du bilinguisme comme mode de vie couve l'idée fallacieuse selon laquelle le français, langue de l'universel s'il en est une, ne suffirait plus à assurer à lui seul le plein épanouissement sociocognitif des Québécois. Le français manquerait de coffre, de profondeur. On voudrait faire croire que l'unilinguisme serait au mieux un handicap, au pire une tare sociale. La grande tradition intellectuelle et culturelle française démontre plutôt le contraire, pour peu qu'on s'y attarde.

Multilinguisme

On constate en fait que l'impératif dogmatique d'ouverture à l'« autre » est concomitant d'un appauvrissement généralisé de la culture de base dans de nombreuses sociétés occidentales. Au Québec, on apprend maintenant l'anglais dès la première année. C'eût été une bonne idée si l'on n'avait pas préalablement sorti les Boileau, La Fontaine et autres classiques des écoles, avec les racines grecques et latines du français. Le multilinguisme est évidemment un atout pour ceux qui jouissent du don des langues, mais pour ceux à qui échappent les subtilités du langage, le bilin-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le député conservateur Maxime Bernier s'interroge sur l'utilité d'une loi pour sauvegarder la langue française au Québec. « Au Québec, nous n'avons pas besoin de la loi 101 pour protéger la langue française. Ils savent que nous parlons français au Québec et que nous parlerons français encore longtemps, je crois bien », a-t-il dit la semaine dernière sur les ondes de la radio Halifax News 95,7. Il estime « troublant » qu'il n'y ait « personne sur la scène politique québécoise pour représenter cette majorité silencieuse qui voudrait moins de lois contraignantes et plus d'incitations positives pour promouvoir l'utilisation du français tout en s'ouvrant à l'anglais », a-t-il ajouté sur son blogue.

guisme se traduit le plus souvent par l'acquisition de deux langues secondes.

Du reste, chez beaucoup de Québécois des générations X et Y, la maîtrise approfondie de la langue française ne va plus de soi. Ils sont ainsi légitimement en peine de passer aisément du français à l'anglais en pleine conversation, et dans une même phrase parfois, sans par ailleurs savoir convenablement conjuguer le subjonctif ou encore respecter les règles minimales de la syntaxe française.

Un recul sur fond d'affaiblissement du collectif

D'autres facteurs contribuent à l'affaiblissement du français au Québec. Les Québécois ont en effet graduellement tourné le dos ces dernières années aux institutions collectives, autrefois garantes du lien social. Les églises sont à vendre, la famille n'est plus que l'ombre d'elle-même et les grandes causes politiques ne mobilisent plus. Centrés exclusivement sur eux-mêmes, les Québécois se désintéressent aujourd'hui du dernier élément collectif qui les caractérise: la langue!

La loi 115 sur les écoles passerelles est passée dans l'indifférence générale et les universités francophones comme l'Université du Québec à Montréal et l'Université de Montréal abondent aujourd'hui de cours et de colloques en anglais, sans réaction aucune de la part du corps profes-

soral ou des associations étudiantes. L'UdeM exige même sur son site Internet la connaissance de l'anglais comme préalable pour y étudier. C'est le « McGill français » à l'envers!

Cette fragmentation du collectif appelle dans son sillage une illusoire ouverture à l'« autre ». La culture et la langue n'étant pratiquement plus structurantes, les cloisons naturelles qu'elles constituaient deviennent poreuses, facilitant la mixité linguistique et culturelle. Mais cette ouverture à l'« autre » découle essentiellement d'un appauvrissement identitaire. C'est plutôt le nivellement par le bas, le degré zéro de culture qui caractérise l'« ouverture » actuelle. La verticalité et la profondeur passées de la culture maternelle font aujourd'hui place à la plate horizontalité des cultures et des langues mélangées.

Ce qui frappe aujourd'hui le regard sensible aux questions de sens est le navrant spectacle d'une société dont la caractéristique principale a été d'avoir fait, à intervalle régulier depuis cinquante ans, table rase de son histoire et de ses valeurs afin de constamment « rebâtir à neuf ». Cette société se trouve aujourd'hui incapable de se définir autrement que comme une somme d'intérêts personnels, c'est-à-dire incapable de se concevoir par-delà l'individu mesure de toute chose, en tant que communauté naturelle reposant sur une langue et une culture communes garantes du vivre ensemble.

Merci, Maxime Bernier



DENISE BOMBARDIER

Il faut être reconnaissant au célèbre Beauceron conservateur d'avoir, à Halifax, déclaré, sans faire dans la dentelle, que la loi 101 était devenue anachronique. D'abord, il l'a fait outre-frontières, ce qui prouve bien qu'il fait partie de cette génération « citoyen du monde ». De plus, il a droit à ses opinions et, là-dessus, personne ne peut lui faire reproche. Enfin, même si plusieurs l'accusent de sacrilège, il a dit tout haut ce que de nombreux Québécois des générations post-baby-boomers pensent.

Pourquoi légiférer alors qu'on devrait « bien faire et laisser braire », qui était la devise du journal de l'Université de Montréal, *Le Quartier latin*, du temps de ma jeunesse? Nous adhérons alors à des valeurs collectives, et nous nous efforçons de développer une conscience sociale. Cela ne nous a pas empêchés plus tard de sauter à pieds joints dans la culture du narcissisme de Christopher Lasch et de faire triompher l'individualisme à travers nos rejets.

Maxime Bernier, né en 1963, a hérité de cette culture, ce qui lui permet sans doute de se méfier de la législation en particulier en matière de langue. Maxime Bernier est un adepte de la persuasion bienveillante qu'il oppose à la législation répressive que constitue la loi 101. Avant de lui coller l'étiquette de libertaire, ce qui sans doute le caractérise, il faudrait y ajouter celle de jovialiste, car il est vrai qu'il dégage une gaieté franche, simple, communicative, qui pourrait convaincre les immigrants de choisir volontairement la langue française.

C'est également un homme naïf qui a tendance à faire confiance aux nouveaux arrivants dans le choix de la langue dans laquelle ils vivront. Aussi, souvenons-nous que sa confiance s'applique d'abord aux femmes. Hélas, son expérience personnelle passée ne lui a apparemment pas appris la prudence, ce qui expliquerait, en partie, son approche détendue et volontariste de la promotion du français.

Cela étant posé, Maxime Bernier n'est pas isolé et, même si de nombreux Québécois, la classe politique au premier chef, montent au créneau pour défendre la loi 101, qui peut nier l'attitude laxiste de nombre de nos citoyens des générations subséquentes? Le « citoyen du monde » à l'identité flottante, à la tolérance molle, au réflexe « charte des droits » et à la mode multiculturelle attire plus de gens qu'on n'aimerait le croire.

Cela donne: « Parler français et anglais, c'est un plus », « Chacun décide pour lui-même » et « Le français n'est pas menacé au Québec, à preuve, les immigrants l'apprennent ». Maxime Bernier et bien d'autres se réclament du libre choix et on suppose que, dans leur esprit, ils s'estiment désaliénés. Baignant dans le moi, le droit individuel, le métissage linguistique et le sentiment que les lois en matière culturelle surtout sont pour les faibles, ces Québécois sans frontières se croient affranchis des hystéries linguistiques d'une époque révolue. Las des enseignements de l'histoire sous forme de mises en garde, ils revendiquent plutôt la mémoire de l'avenir!

A vivre au quotidien en français à Montréal, on finit par oublier que cette réalité est tributaire de la législation contraignante plutôt que d'un choix culturel ou affectif. Beaucoup plus de jeunes qu'on aimerait le croire considèrent cette réalité post-loi 101 comme allant de soi. C'est naturel de parler français, pensent-ils, sans imaginer la disparition possible du Québec français. Or rien n'est moins naturel que notre existence en Amérique du Nord. En ce sens, on devrait être redevable à Maxime Bernier de secouer par ses propos nos certitudes en nous obligeant à réaffirmer nos convictions en la matière. Pourquoi être vigilants? Quelle importance a notre langue? Sommes-nous bien sûr de l'aimer? Et si oui, la respectons-nous?

La loi 101, dont on sait qu'elle est toujours dans la mire de ceux qui voudraient s'en débarrasser, ne protège que l'obligation légale de son existence. La loi n'entraîne pas le respect dû à la langue qui est d'abord et avant tout de l'écrire correctement et de bien la parler. A quoi sert la législation si l'on ignore les efforts à déployer pour la servir selon son génie propre? Pourquoi cette législation si le français prend le pas sur le français? Quand on pense que l'Office québécois de la langue française, dont la vocation ne se réduit pas à constater la langue courante (lexicographie), mais à suggérer les termes justes (la terminologie), est en train d'abandonner sa mission primordiale, si l'on en croit le cri d'alarme d'anciens employés de l'Office [NDLR: voir texte ci-contre]. Ainsi donc, la « chambre de bain » (du calque de l'anglais, « bathroom ») est donnée comme synonyme de « salle de bains ».

Un détail, direz-vous? A cause de la somme de ces détails, faudra-t-il à l'avenir parler l'anglais pour comprendre notre français? Bref, le français québécois deviendra-t-il une langue traduite avec la bénédiction de nos élites linguistiques qui, elles, soyons-en assurés, peuvent s'exprimer dans un français soutenu?

Maxime Bernier a rouvert le débat. Que celui qui est sans péché d'insouciance linguistique lui jette la première pierre.

denbombardier@videotron.ca

Changement d'orientation à l'Office québécois de la langue française

Au-delà des mots, les termes

COLLECTIF D'AUTEURS

Les signataires de cette lettre ont tous été, à un moment ou l'autre de leur carrière, terminologues à l'Office québécois de la langue française. Ils ont pris l'initiative d'attirer l'attention de la nouvelle présidente-directrice générale, Mme Louise Marchand, sur ce qu'ils considèrent comme un changement d'orientation regrettable dans les travaux terminologiques de l'Office.

Dans l'orientation actuelle du travail terminologique, on constate qu'il y a maintenant deux tendances à l'Office. On aurait tort d'y voir une nouvelle version de la querelle des Anciens et des Modernes et encore plus de considérer qu'il s'agit d'une opposition entre puristes et laxistes. Il s'agit plutôt de la différence de perspective qu'il y a entre terminologie et lexicographie. La démarche terminologique est différente de la démarche lexicographique. Alors que la seconde est essentiellement descriptive, vouée à l'enregistrement objectif des usages sans les juger, la première a pour objectif de déterminer quelle est la meilleure dénomination pour un objet ou un concept. C'est ainsi que se définit le dictionnaire terminologique.

L'Office ne peut se limiter à observer et à enregistrer l'usage, ou les usages en concurrence, comme l'exigerait la démarche lexicographique, car il a le mandat de déterminer quel usage il faut préconiser. Or, il parvient de moins en moins à le faire.

Vie courante

Le changement d'orientation qui nous préoccupe se manifeste principalement dans la terminologie relative à la vie courante (alimentation, bâtiment, vêtement, etc.) et peu dans les terminologies très techniques ou scientifiques. Prenons

l'exemple d'un terme de la vie de tous les jours: boisson gazeuse. Pour ce terme en apparence simple, le *Grand dictionnaire terminologique* nous offre deux fiches. La seconde fiche, qui accepte le mot liqueur comme « quasi-synonyme » de boisson gazeuse « en situation de discours usuel », contredit la première qui spécifie: « Le terme liqueur désigne en français une boisson alcoolisée non gazeuse et ne peut de ce fait être utilisé au sens de « boisson non alcoolisée qui contient du gaz carbonique ». » La note de la deuxième fiche, celle qui admet que le mot liqueur convient « en situation de discours usuel », est rédigée d'un point de vue qui est celui du lexicographe. Or, le *Grand dictionnaire terminologique* n'a pas pour vocation de décrire la langue courante.

Pour illustrer cette orientation descriptive, citons également à titre d'exemples la fiche « changement d'huile » au sens de « vidange », la fiche « curriculum » au sens de « cursus », la fiche « cuisinière » (domaine de l'équipement ménager) où le nom « poêle » est admis comme quasi-synonyme, la fiche « plateau de service » où le nom « cabaret » est accepté comme quasi-synonyme, la fiche « salle de bains » où le nom « chambre de bain » est donné comme synonyme.

Faire face à l'envahissement de l'anglais

L'Office ne devrait pas perdre de vue que son travail terminologique s'effectue essentiellement dans un contexte bilingue. Il est par conséquent important que les terminologues acquièrent de très bons réflexes de traducteurs, qu'ils connaissent les techniques de passage de l'anglais au fran-

çais et qu'ils soient attentifs aux pièges de traduction. Bref, l'Office doit revenir à sa mission: faire face à l'envahissement de l'anglais en privilégiant, entre autres, les termes français corrects existants au lieu de termes empruntés récemment à l'anglais, de termes hybrides ou de traductions littérales même si, dans le dernier cas, ces mots sont attestés au Québec depuis longtemps. Car, dans les langues de spécialité, ce qui est québécois, ce ne sont souvent que des traductions littérales, des termes plus près d'un folklore désuet que de la modernité.

L'Office s'est doté, il y a plusieurs années, de principes directeurs pour orienter ses travaux terminologiques. Il nous semble urgent qu'il y revienne. Nous croyons en effet que l'application rigoureuse des règles est la garantie de la qualité du travail terminologique.

En terminant, il est important de mentionner que nous ne voudrions pas laisser croire que notre opinion des travaux terminologiques de l'Office est uniquement négative. Au contraire. Le travail de l'Office est très utile dans de nombreux domaines, par exemple dans la terminologie de l'informatique, où plusieurs de nos néologismes commencent à s'implanter, y compris dans d'autres pays francophones. Et nous nous en voudrions de ne pas mentionner le vocabulaire des conventions collectives, publié en mars 2007 et qui est un modèle du genre.

Ont signé ce texte: Jacques Maurais, Marcel Fourcaudot, Diane Lambert-Téssolin, Carole Verreault, Pierrette Vachon-L'Heureux, Arlette Fortin, Raymonde Moran, Pierre Poiré et Jude Des Chênes.

L'EQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francœur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre), information politique : Michel David(chroniqueur), Hélène Buzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporters), information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre), information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Dominique Reny (pupitre), information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Emilie Folie-Boivin (pupitre) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; Michel Garneau (caricaturiste) ; Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices) ; Paul Cauchon et Benoît Munger (responsables du site internet), Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier, Émilie Parent-Bouchard et Étienne Plamondon-Emond (commis internet) ; Amélie Gaudreau (secrétariat à la rédaction), Geneviève Tremblay et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Sylvain Grinard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Amel Elinam, Veronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebaf (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filiu, Marie-Lune Houde-Brisebois ; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ENCOURAGER LES DONS AUX ORGANISMES CARITATIFS, TOUT EN RÉDUISANT LE DÉFICIT

*Faciliter les dons d’actions de sociétés fermées
et les dons de biens immobiliers*

À l'attention
du très honorable Stephen Harper, C.P., député
Premier ministre du Canada

L'honorable Jim Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances

cc : M. Michael Ignatieff, député
Chef du Parti libéral du Canada

M. Gilles Duceppe, député
Chef du Bloc Québécois

L'honorable Jack Layton, C.P., député
Chef du Nouveau Parti démocratique

L'honorable Scott Brison, député
Porte-parole en matière de finances,
Parti libéral

M. Daniel Paillé, député
Porte-parole en matière de finances,
Bloc Québécois

M. Thomas Mulcair, député
Porte-parole en matière de finances,
Nouveau Parti Démocratique

Le Plan d'action économique du Canada s'est révélé très efficace. Le prochain budget devrait se concentrer sur la réduction du déficit par une compression des dépenses plutôt que par une augmentation des impôts ou une diminution des paiements de transfert aux provinces, ce qui est tout à fait louable. Dans ce contexte, il sera toutefois difficile pour le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux d'accroître, pendant les années qui viennent, leur financement aux secteurs de la santé, de l'éducation, des services sociaux, des arts et de la culture. Pourtant, la demande de services vitaux fournis par les organismes sans but lucratif ne cesse d'augmenter, particulièrement dans le domaine de la santé en raison du vieillissement de la population.

Une occasion se présente toutefois de relever les défis auxquels se trouvent confrontés nos gouvernements et nos organismes caritatifs. Le gouvernement pourrait s'inspirer de l'énorme succès de l'élimination de l'impôt sur les gains en capital pour les dons de titres de sociétés cotées en Bourse pour étendre cette exonération aux dons d'actions de sociétés fermées et de biens immobiliers imposables. Pour alléger les craintes concernant le risque d'abus dans l'évaluation, il suffirait que l'organisme caritatif ne remette un reçu fiscal au donateur qu'après avoir reçu le produit en espèces de la vente. Les dons de ces deux types d'actif, dont la valeur s'apprécie, sont exonérés de l'impôt sur les gains en capital aux États-Unis, et les organismes caritatifs canadiens devraient pouvoir bénéficier de dons du secteur privé dans les mêmes conditions. Les dons d'actions de sociétés fermées aux organismes caritatifs devraient par ailleurs être assujettis à la même fiscalité que ceux provenant de sociétés cotées en Bourse.

Le gouvernement étant minoritaire, le soutien des libéraux, du NPD et du Bloc Québécois est crucial. Ces trois partis ont déjà confirmé qu'ils appuyaient en principe les propositions.

De concert avec le secteur sans but lucratif, nous vous prions instamment d'adopter ces mesures dans le cadre du prochain budget. Il s'agit d'une occasion de prouver qu'un gouvernement minoritaire peut miser sur la concertation pour veiller aux intérêts de tous les Québécois et Canadiens.



Guy Breton
Recteur
Université de Montréal



Heather Munroe-Blum
Principale et vice-chancelière
Université McGill



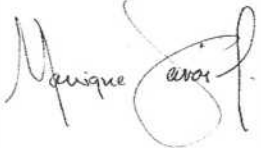
Michael Goldbloom
Principal et vice-chanceller
Université Bishop's



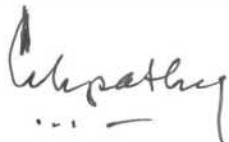
Michèle Thibodeau-DeGuire
Présidente et directrice générale
de Centraide de Grand Montréal



Simon Brault
Directeur général
École nationale de théâtre du Canada



Monique Savoie
Présidente - fondatrice
Société des arts et technologies



Constance V. Pathy
Présidente
Les Grands Ballets
Canadiens de Montréal



Nathalie Bondil
Directrice et conservatrice en chef
Musée des Beaux-Arts de Montréal



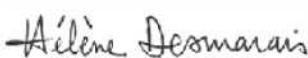
Pierre Métivier
Président - directeur général
Centraide Québec
et Chaudière-Appalaches



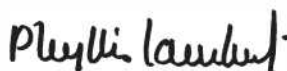
Alexandre Taillefer
Président
Opéra de Montréal



Frederick Lowy
Rectrice et vice-chancelière
Université Concordia



Hélène Desmarais, C.M., LL.D.
Fondatrice et présidente
Fondation de l'OSM



**Phyllis Lambert, CC, GOQ,
CAL, FIRAC**
Directeur Fondateur,
Président du conseil des fiduciaires
Centre Canadien d'Architecture



Donald K. Johnson, O.C., LL.D.
Membre du conseil consultatif, BMO
Marchés des capitaux; membre du
conseil consultatif, Richard Ivey School
of Business, University of Western On-
tario; président émérite et membre du
conseil, Business for the Arts; membre,
Major Individual Giving Cabinet, United
Way/Centraide of Greater Toronto



John A. Rae
Président,
Campagne les meilleurs soins
pour la vie du Centre
universitaire de santé McGill